

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2023****Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 8  
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x		O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET		x		S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE		x					

**2023/23**

**OBJET :**  
**Acceptation**  
**remboursement**  
**consommation d'eau**

**Secrétaire :**  
**Mme Gaëlle DUBOIS**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le  
**14 avril 2023**  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le  
**4 avril 2023**

Le Maire,  
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a mis à disposition du cirque Italiano (représenté par Monsieur Luciano GOUGEON, domicilié à 37460 Nouans-les-Fontaines) le parking de la salle des fêtes du 13 au 20 mars 2023.

Il avait convenu avec les représentants d'une indemnisation sur la consommation d'eau potable (branchement sur les vestiaires du football).

La consommation a été de 16,7 m<sup>3</sup>, au regard du tarif facturé par Noréade, il a été convenu d'un remboursement à hauteur de 75€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement s'élevant à 75€.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le montant du remboursement.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire